



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 SUR LE BUDGET DECHETS	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 29 Votants : 32 Délib. n°04b- 11/10/2023
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 04 octobre 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T).

Absents excusés : LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), BOHER Monique (T), BARNOLE Catherine, VILA Patrice (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), ESCALAIS-VERGNETTES) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à PAGES Caroline (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF

Prades

VU le Code général des collectivités territoriales,

Contrôle de légalité

VU le conseil communautaire en date du 12 avril 2023 approuvant le budget primitif
Date de la délibération : 26/09/2023
06612460415-DE-081-2023-DE

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année,

Ayant entendu l'exposé et la présentation du rapport de Monsieur le Président relatifs à la décision modificative n°1 du budget déchets de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que cette décision modificative a été présentée en conseil d'exploitation des déchets dans sa séance du 26 septembre 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget Déchets de l'exercice 2023, telle que figurant dans le tableau ci annexé.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

